

COMMUNE DE MOLENBEEK-SAINT-JEAN

angle rue de l'Escaut et rue Pierre Gassée

Bureau d'Etudes Jean-Luc LIBER

GEO: 040276

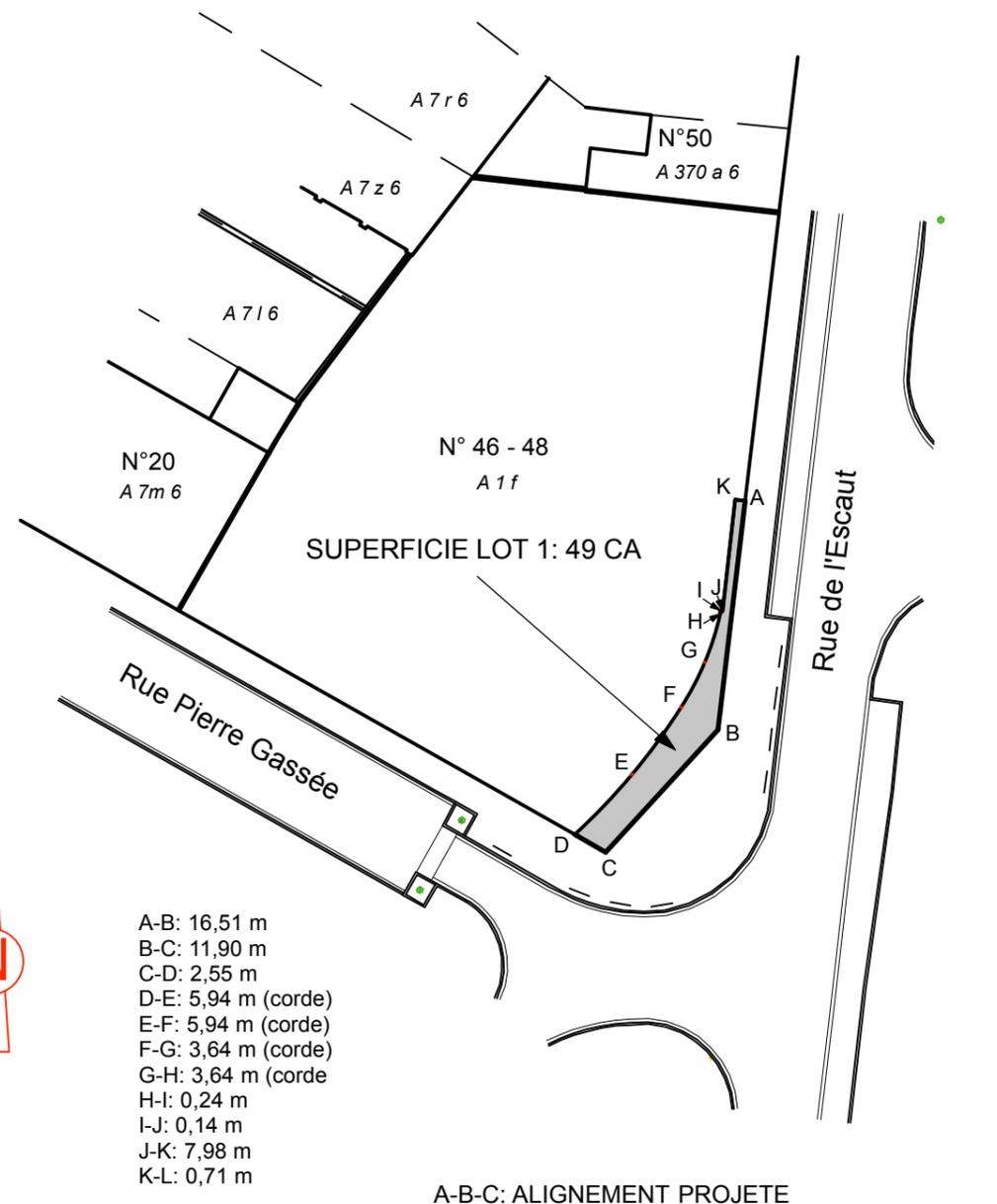
Rue Kelle, 86 - 1150 Bruxelles

Tel: 02/772.39.91

@ : b.e.jliber@skynet.be

COORDONNEES LAMBERT 72

A	148097,78	172904,58	point non matérialisé
B	148095,84	172888,18	point non matérialisé
C	148087,79	172879,42	point non matérialisé
D	148085,58	172880,70	point non matérialisé
E	148089,68	172885,00	point non matérialisé
F	148093,19	172889,79	point non matérialisé
G	148094,89	172893,01	point non matérialisé
H	148096,00	172896,48	point non matérialisé
I	148096,02	172896,72	point non matérialisé
J	148096,15	172896,71	point non matérialisé
K	148097,07	172904,64	point non matérialisé



- A-B: 16,51 m
- B-C: 11,90 m
- C-D: 2,55 m
- D-E: 5,94 m (corde)
- E-F: 5,94 m (corde)
- F-G: 3,64 m (corde)
- G-H: 3,64 m (corde)
- H-I: 0,24 m
- I-J: 0,14 m
- J-K: 7,98 m
- K-L: 0,71 m

A-B-C: ALIGNEMENT PROJETE



Dossier: 203023
Echelle: 1/500
Date: 16 septembre 2020

PROCES-VERBAL DE DIVISION

L'an deux mille vingt, le 16 septembre

Nous soussigné: **BUREAU D'ETUDES JEAN-LUC LIBER SPRL**

représentée par Jean-Luc LIBER

Géomètre-Expert, légalement admis et assermenté près le

Tribunal de Première Instance séant à Bruxelles, inscrit sous

le n° GEO 040276 au Tableau des Titulaires

et dont les bureaux sont établis rue Kelle, 86 à 1150 Bruxelles

Agissant à la requête de : **RESIDIN BVBA**

dont le siège social est situé avenue Jules Bordet, 160 à 1140 Evere

Déclarons avoir dressé:

Le plan de division d'une parcelle appartenant au domaine public sise à l'angle de la rue de l'Escaut et de la rue Pierre Gassée à Molenbeek-Saint-Jean.

Cette parcelle est à annexer à la parcelle A 1 f appartenant à IMMO ESCAUT SA dont le siège social est situé Rue de L'Escaut, 46-48 à 1080 Molenbeek-Saint-Jean

Cette parcelle est définie comme suit:

LOT 1:

une parcelle de terrain développant une façade à front de rue de l'Escaut de 28,41m et rue Pierre Gassée de 2,55 m. Elle est délimitée par les lettres A-B-C-D-E-F-G-H-I-J-K-A, est teintée de gris au plan ci-contre et contient en superficie suivant mesurage 49 ca .

Cette parcelle est à annexer à la parcelle A 1f.

La limite A-B-C représente l'alignement projeté.

Tenants et aboutissants, voir plan ci-contre

En foi de quoi, j'ai dressé le présent procès-verbal de division en 5 exemplaires .

Jean-Luc LIBER

Géomètre- Expert